Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 24/10/2022 à 14h48
Réference de l'AR : 002-210201604-20221020-d2022_204-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AISNE
ARRONDISSEMENT de LAON
CANTON de CHAUNY
COMMUNE de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil municipal du 20 octobre 2022

L'an deux mille vingt deux, le 20 octobre à 19 heures, les membres du conseil municipal de la Ville de CHAUNY, se sont réunis dans les salons de l'hôtel de ville sur la convocation de M. le Maire, adressée le 14 octobre 2022 conformément aux articles L.2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LIEVIN, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents :

Régis LAPERSONNE
Josiane GUFFROY
David TELATYNSKI
Sylvia AGATI
Catherine LEFEVRE
Mario LIRUSSI
Maryse GREHAN
Dominique IGNASZAK
Francis HEREDIA
Françoise LACAILLE
Jean-Luc RENAUX
Tewfik FERGUEN
Abdallah EL BAIED
Sarah PIRAUX
Marie-Claude GOSSET
Alban DELFORGE
Brigitte FIAN
Fabrice GANTOIS

Mandat de procuration : M. VALLERAND à M. RENAUX ; Mme LETRILLARD à Mme GUFFROY ; Mme LEFEVRE M. à Mme GREHAN ; Mme LEDOUX à Mme LACAILLE ; Mme MEURET à M. LAPERSONNE ; Mme ISSAAD à M. LIRUSSI ; Mme CAURE à Mme LEFEVRE C. ; M. WATIER à M. FERGUEN ; M. LECAREUX à M. LIEVIN ; M. RATEL à M. TELATYNSKI ; Mme OCTOBON à M. DELFORGE.

Absent excusé : M. CHAFI
Absents : Mme NOE-LAVAUZELLE, M. BEAURAIN
Secrétaire de séance : Mme LACAILLE

Assistaient à la séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :
M. FOUCHER Fabrice, Directeur Général des Services
Mme LAVALLARD Sylvie, Directrice Générale Adjointe
Mme BRULE Sandra, Directrice Générale Adjointe
Mme FRANCOIS Isabelle, Attachée Territoriale

Membres présents.....19
Absents ayant donné mandat de procuration.....11
Absents.....03
Votants.....30

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 24/10/2022 à 14h48
Référence de l'AR : 002-210201604-20221020-d2022_204-DE

Délibération 2022 - 204

09 - EXERCICE BUDGETAIRE 2022 – DECISION MODIFICATIVE N°2 - VILLE

La décision modificative détaillée ci-dessous consiste en des ajustements de dépenses et de recettes en fonction de la réalité de l'exécution budgétaire et des évènements intervenus depuis le vote du Budget Primitif.

Le montant global de la décision modificative s'élève à -318 235 € pour un montant de BP 2022 de 23 993 692.77 €.

Dont 218 250 € pour la section de fonctionnement
-536 485 € pour la section d'investissement

Ces inscriptions sont couvertes soit par des transferts de crédits soit par de nouvelles recettes.

Section de fonctionnement - Recettes : 218 250.00 €

CHAPITRE 013- Atténuations de charges **+ 58 250 €**

- article 6419 –Remboursements sur rémunérations du personnel + 58 250 €
  Prise en charge des arrêts maladie par l'assurance statutaire

CHAPITRE 70 – Ventes des services du domaine **- 42 100 €**
Dont principalement :

- article 7062 –Redevance et droits des services à caractère culturel - 20 000 €
  Baisse des droits d'entrée du forum
- article 7066- Redevances et droits des services à caractère social + 11 900 €
  Augmentation des recettes du centre de loisirs (ouverture à la journée)
- article 7067- Redevances et droits des services périscolaires -13 000 €
  Recettes de la cantine et du périscolaire surestimées au BP
- article 70688- Autres prestations de services -22 500 €
  La CACTLF ne subventionne plus la mise à disposition d'un professionnel de la culture et la programmation jeune public

CHAPITRE 73- Impôts et taxes **+94 300 €**

- article 73111 – Impôts directs locaux +94 300 €
  Ajustement des crédits suite à la réception de la notification du produit des impôts ménages par les services de l'Etat

CHAPITRE 74- Dotations et participations **+ 85 150 €**
Dont principalement :

- article 7411- DGF – Dotation forfaitaire + 13 000 €
  Ajustement suite à la réception de la notification

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 24/10/2022 à 14h48
Réference de l'AR : 002-210201604-20221020-d2022_204-DE

- article 74123- Dotation de Solidarité Urbaine - 5 100 €
  Ajustement suite à la réception de la notification

- article 74127- Dotation Nationale de Péréquation - 6 300 €
  Ajustement suite à la réception de la notification

- article 74718-Participations de l'Etat - Autres - 14 900 €
  Financement du poste de conseiller numérique (démission de l'agent)

- article 7472- Participation de la région + 18 800 €
  Subvention des actions commerciales dans le cadre de la redynamisation du centre ville non prévue au BP

- article 7478- Participation d'autres organismes + 44 900 €
  Subvention de la caisse des dépôts pour le poste de manager de centre ville non prévue au BP

- article 74834- Etat- Compensation au titre des exonérations TF + 38 400 €
  Ajustement suite à la réception de la notification par les services de l'Etat

CHAPITRE 75- Autres produits de gestion courante + 13 400 €
Dont principalement :

- article 752- Revenus des immeubles + 12 400 €
  Loyer de la boutique à l'essai, location du logement de l'école des Linières, réévaluation du loyer de la gendarmerie

CHAPITRE 76- Produits financiers + 500 €

- article 7688- Autres + 500 €
  Rémunération des parts sociales de la caisse d'épargne

CHAPITRE 77 – Produits exceptionnels + 12 950 €

- article 773- Mandats annulés sur exercices antérieurs + 8 500 €
  Régularisation EDF

- article 7788- Produits exceptionnels divers + 4 450 €
  Remboursement des assurances suite à divers sinistres

CHAPITRE 042-Opérations d'ordre de transfert entre sections -4 200 €

- article 722 – Travaux en régie -4 200 €
  Ajustement des travaux en régie (voir détail chapitre 040 des dépenses d'investissement)

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 24/10/2022 à 14h48
Réference de l'AR : 002-210201604-20221020-d2022_204-DE

Section de fonctionnement – Dépenses - : + 218 250 €

CHAPITRE 011- Charges à caractère général : +520 810 €
Dont principalement :

- article 6042 – Achat de prestations de services + 35 800 €
  Dépassement du crédit pour les achats de spectacles du centre culturel

- article 60611 – Eau et assainissement +16 550 €
  Ajustement de crédits

- article 60612 – Energie – Electricité et Gaz +481 850 €
  Ajustement de crédits suite à l'augmentation des prix de l'énergie

- article 60622 – Carburant +19 450 €
  Ajustement de crédits suite à l'augmentation des prix du carburant

- article 60632- Fournitures de petit équipement -27 650 €
  Ajustement des crédits pour l'achat de fournitures pour les travaux en régie

- article 6068- Autres matières et fournitures -13 650 €
  Ajustement des crédits pour l'achat de fournitures pour les travaux en régie

- article 61521- Entretien de terrains -20 000 €
  Réduction du nombre de tontes (12 au lieu de 15) des espaces verts

- article 6184- Formations -37 890 €
  Crédits de formation surévalués au BP et annulations de certains stages

- article 6188- Autres frais divers +126 050 €
  Principalement : Augmentation de l'entretien de la piscine DALKIA suite notamment à l'augmentation du coût de l'énergie (+165 000 €), diminution des crédits pour le décret tertiaire (objectif de réduction des consommations d'énergie) -20 000 €, diminution des crédits pour la market place (-15 000 €)

CHAPITRE 012- Charges de personnel et frais assimilés +127 810 €
Dont principalement :

- article 64111 – Rémunération personnel titulaire + 44 230 €
  Ajustement de crédits- Augmentation du SMIC et du point d'indice

- article 64131 – Rémunération personnel non titulaire + 50 510 €
  Ajustement de crédits- Augmentation du SMIC et du point d'indice

- article 6451 – Cotisations à l'URSSAF + 13 790 €
  Ajustement de crédits- Augmentation du SMIC et du point d'indice

- article 6453 – Cotisations aux caisses de retraites + 16 660 €
  Ajustement de crédits- Augmentation du SMIC et du point d'indice

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 24/10/2022 à 14h48
Réference de l'AR : 002-210201604-20221020-d2022_204-DE

CHAPITRE 65 – Autres charges de gestion courante **+ 29 395 €**
Dont principalement :

- article 6512 – Informatique en nuage +15 795 €
  Ajustement de crédits
- article 6518 – Redevances pour brevets, licences… +5 750 €
  Régularisation 2021 des frais de SACEM
- article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations + 6 500 €
  Subvention pour le conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France

CHAPITRE 67- Charges exceptionnelles **+125 250 €**
Dont principalement :

- article 678- Autres charges exceptionnelles +129 950 €
  Partie du projet d'investissement du presbytère transférée en fonctionnement (démolition)

CHAPITRE 023 – Virement à la section d'investissement **- 585 015 €**

Section d'investissement – recettes : - 536 485 €

CHAPITRE 13 – Subventions d'investissement : **- 36 050 €**
Dont principalement :
Suite à la réception de nouvelles notifications de subvention, il convient de réajuster les crédits.

- article 1318- Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables- +23 000 €
  Transfert du 1328 subvention CAF pour l'équipement du service de cantine pour les maternelles
- article 1321- Subventions d'investissement d'Etat -15 600 €
  Complément de la subvention pour la rénovation de la 3ème salle de cinéma (+15 000 €) et ajustement de la subvention pour le skatepark (-30 600 €)
- article 1323- Subventions d'investissement du Département +31 850 €
  Complément de la subvention APV (+55 900 €), solde de la subvention CDDL pour l'ilôt Saint-Martin (+23 150 €), retrait de la subvention pour l'aménagement des gîtes
  (-47 200 €)
- article 1328- Subventions d'investissement – Autres -28 000 €
  Transfert et ajustement de la subvention CAF au compte 1318 (équipement du service de cantine pour les maternelles)
- article 1341- Subventions DETR -13 600 €
  Ajustement de la subvention pour le remplacement de la chaudière du forum

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 24/10/2022 à 14h48
Référence de l'AR : 002-210201604-20221020-d2022_204-DE

- article 1342- Amendes de police +23 000 €
  Ajustement des crédits suite à la réception de la notification

- article 1347- Subventions DSIL -61 500 €
  Ajustement des subventions pour le remplacement de la chaudière de l'école Chaussée (+26 400 €), pour l'aménagement des anciens ateliers (+12 100 €), pour la redynamisation du centre ville (-100 000 €)

CHAPITRE 10 – Dotations, fonds divers et réserves : - 16 950 €

- article 10222- FCTVA -16 950 €
  Ajustement suite au traitement automatisé des fichiers par l'application Alice

CHAPITRE 024- Produits des cessions d'immobilisation +86 500 €
Cessions à la SCI PL2I(23 rue Jean Monnet) et à la SCI La Valentine (lot 6 de la Zac Univers)

CHAPITRE 021 – Virement de la section de fonctionnement -585 015 €

CHAPITRE 041 – Opérations patrimoniales +15 030 €

- article 1675- Dette afférentes aux METP et PPP + 4 020 €
  Révision du bail emphytéotique pour la construction de la gendarmerie

- article 238- Avances versées sur commandes d'immobilisations +11 010 €
  Régularisation avance forfaitaire sur la réhabilitation de la rue Delattre de Tassigny

Section d'investissement – dépenses : -536 485 €

CHAPITRE 204 – Subventions d'équipement versées - 17 400 €

- article 2041582- Subventions d'équipement versées – Autres groupements -11 400 €
  Enfouissement de réseaux rue Delattre de Tassigny- Reprise du solde (-14 850 €), coffret électrique bâtiment Béarn (3 450 €)

- article 20421- Subventions d'équipement versées – Pers. Droit privé -6 000 €
  Report de la subvention d'investissement pour le tiers lieu numérique

CHAPITRE 21- Immobilisations corporelles - 34 800 €

- article 2111 - Terrains nus + 18 900 €
  Transfert du compte 2115 pour l'achat de terrains (derrière le moulin du Brouage, Bd Bad Köstritz)

- article 2115 - Terrains bâtis - 18 900 €
  Transfert au compte 2111

- article 21311- Construction - Hôtel de Ville + 20 000 €
  Alarme de l'hôtel de ville

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 24/10/2022 à 14h48
Réference de l'AR : 002-210201604-20221020-d2022_204-DE

- article 21312 - Construction – Bâtiments scolaires - 14 550 €
  Remplacement alarme intrusion maternelle Chaussée (+2 750 €), solde chaudière élémentaire Chaussée (-5 300 €), report des travaux d'installation des extracteurs d'air dans les cuisines de restauration scolaire (-12 000 €)

- article 2135- Installations générales, agencement, aménagements des constructions +25 150 €
  Complément interphone Renan (+100 €), travaux au forum (remplacement d'un treuil, complément désenfumage et complément pour la chaufferie +9 300 €), travaux logements gardiens (-900 €), chauffe eau salle Colette Besson (+12 550 €), complément remplacement moteur extraction sur radiant gaz salle Hamart (+4 100 €)

- article 21568 - Autres matériel et outillage d'incendie et de défense -10 000 €
  Ajustement des crédits prévus pour le remplacement des poteaux d'incendie

- article 21578 - Autre matériel et outillage de voirie -20 000 €
  Illuminations (-15 000 €), mobilier urbain (-5 000 €)

- article 2188- Autres immobilisations corporelles -35 500 €
  Divers outillages (-8 000 €), borne défensive (-12 800 €),cinémomètre (-1 700 €), stores forum (-2 500 €), achat d'expo pour la médiathèque (+1 700 €), matériel sports (+2 500 €), réfrigérateur au centre de loisirs (+500 €), panneaux de signalisation rouler à vélo (-2 500 €), matériel de voirie (-12 150 €), matériel pour espaces verts (-550 €)

CHAPITRE 23- Immobilisations en cours : -495 115 €

- article 2312 – Agencements et aménagements de terrains - 77 150 €
  Reprise du solde des travaux du skatepark (-3 200 €), création d'une forêt urbaine (+6 600 €), sols souples aires de jeux (-550 €), transfert en fonctionnement d'une partie des crédits du projet du presbytère(-80 000 €) inscription de 130 000 € en fonctionnement pour la démolition

- article 2313- Constructions -44 000 €
  Complément pour l'élévation du pignon des anciens ateliers Bergheim (+5 500 €), maîtrise d'œuvre pour l'espace de vie social et solidaire (-64 900 €), complément pour l'aménagement des gîtes (+49 200 €), report des crédits pour le projet base nautique (-33 800 €)

- article 2315 – Installations matériel et outillage techniques -367 665 €
  Ajustement des crédits pour la chaudière du forum (-25 000 €), réfection de l'éclairage public (-4 750 €), ajustement des crédits de signalisation directionnelle (-50 000 €), complément aménagement rue Delattre de Tassigny (9 150 €), travaux de voirie (-297 065 €),

- article 2316- Restauration des collections et des œuvres d'art -6 300 €
  Report des crédits pour la restauration de registres d'état civil et des pastels de Victor Leducq

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 24/10/2022 à 14h48
Réference de l'AR : 002-210201604-20221020-d2022_204-DE

CHAPITRE 040- Opérations d'ordre de transfert entre sections - 4 200 €

- article 21311- Constructions – Hôtel de ville +3 000 €
  Travaux en régie : espace de convivialité

- article 21312- Constructions – Bâtiments scolaires -6 700 €
  Travaux en régie : solde armoire électrique Brouage (-3 700 €), solde reprise carrelage Chaussée (-3 000 €)

- article 21318- Autres bâtiments publics +5 500 €
  Travaux en régie : Report du remplacement des luminaires aux ateliers (-4 000 €) Réfection de l'accueil de l'espace Rabelais (3 000 €), accueil des jeunes le midi au PIJ (6 500 €)

- article 2188- Autres immobilisations corporelles -6 000 €
  Travaux en régie : Report de la création de la maison du père Nöel

CHAPITRE 041- Opérations patrimoniales +15 030 €

- article 2132- Immeubles de rapport +4 020 €
  Révision du bail emphytéotique pour la construction de la gendarmerie

- article 2315- Installations, matériel et outillage techniques +11 010 €
  Régularisation avance forfaitaire sur la réhabilitation de la rue Delattre de Tassigny

Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 3 abstentions (M. Delforge, Mme Gosset, Mme Octobon),
Adopte la décision modificative n°2 – Ville - présentée ci-dessus.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 24/10/2022
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général,

Fabrice FOUCHER.

Pour extrait conforme,
Affiché le 27 octobre 2022
Le Maire,

Emmanuel LIEVIN.